

 : 04.20.19.01.25
 : 04.20.19.01.29
 : mariecharlotte.berlinghi@notaires.fr

LISTE DES PIECES A FOURNIR SUCCESSION

- Extrait d'acte de décès
- Livret de famille de la personne décédée (si plusieurs livrets, les fournir tous)
- Copie du contrat de mariage ou de son contrat de PACS
- Copie de la donation entre époux/ testament
- Livrets de famille, adresse et profession des héritiers
- RIB du conjoint survivant et de tous les héritiers
- Donations antérieures effectuées par la personne décédée

Actifs bancaires

- Nom des banques du défunt
- Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation au nom de la personne décédée - document original (1)

Revenus divers

- Copie des pensions ou retraites ou bulletin de salaire (1)
- Contrats de location (la personne décédée, en tant que bailleur, percevait un loyer) et dernière quittance de loyer (1)
- Aides perçues (sociales ou autres)

Actifs immobiliers

- Titres de propriété

Véhicules

- Carte grise

Sociétés

- Statuts à jour des sociétés dans lesquels la personne décédée détient des parts.



Passif

- Dernier avis d'impôt sur le revenu**
- Derniers avis de taxes d'habitation et de taxes foncières**
- Dernière déclaration d'impôt sur la fortune immobilière (IFI)**
- Dernières factures (eau, électricité, gaz, téléphone...)**
- Contrats d'aide à domicile**
- Contrats de location (le défunt était le locataire)**
- Sommes dues au jour du décès (prêts non soldés...)**

Prévoir le versement d'une provision de 300,00 euros à l'ordre de l'office notarial à l'effet de couvrir les frais des premières pièces demandées

(1) s'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant.